

latitude pour traiter des ressources non frontalières, c'est-à-dire des ressources minérales dont le plus important marché se trouve aux États-Unis. Là, la complexité des problèmes du pétrole et du gaz naturel s'explique assez bien dans une situation qui présente un étrange mélange de dépendance, d'interdépendance et de désir d'indépendance. Ainsi, le premier ministre Joe Clark a sanctionné «l'autosuffisance», même si cela n'a été que temporaire, alors que le budget et le programme énergétique de MM. MacEachen et Lalonde, présentés en octobre dernier, semblent avoir substitué «le contrôle national» à l'«autosuffisance» de l'éphémère gouvernement conservateur.

Indépendance dans la prise de décision

Finalement, les domaines où le Canada a le plus d'indépendance dans la prise de décision sont ceux où le degré de dépendance est minime et où les échanges sont équivalents dans les deux sens. On y trouve les secteurs où l'interaction est importante et à forces égales, depuis la question des eaux frontalières jusqu'à celle de certaines pêcheries côtières, sur lesquelles l'autorité canadienne se fait nettement sentir du fait de ces relations d'égal à égal. Celles-ci peuvent d'ailleurs être institutionnelles comme dans le cas de la Commission mixte internationale (CMI) ou bien spéciales comme dans le cas des ententes temporaires sur les pêcheries de la côte ouest ou du Comité d'étude sur les pluies acides.

En fait, on peut dire que la recherche d'un pouvoir plus étendu pour la prise de décision canadienne là où sont aussi largement impliqués les intérêts américains a trouvé son meilleur aboutissement à l'intérieur de mécanismes qui «égalisent» les décisions en dépit de l'inégalité flagrante des pouvoirs en cause. C'est ce qui donne son importance à l'action du CMI: une agence indépendante, fondée conjointement, qui a apporté l'équilibre entre les deux pays, là où aurait fort bien pu prévaloir un pouvoir de fait découlant de la situation asymétrique d'un Canada «junior» en présence d'un immense voisin.

Considérant chacune de ces catégories: «peu de liberté d'action», «une certaine liberté de choix» et finalement «la situation optimale» pour une «parité d'action» canadienne, il est possible de poser certains jugements.

Tarifs

Pour ce qui est de la catégorie liberté d'action minimale, on se rappellera que 80 p. cent des exportations canadiennes aux États-Unis seront exemptées de droits de douane à la suite des entretiens GATT à Tokyo. Il en va de même pour plus de 65 p. cent des produits américains importés au Canada qui seront d'ici peu exemptés de droits de douane. Plus de 60 p. cent des investissements étrangers au Canada sont d'origine américaine. Il n'y a sans doute pas deux autres pays au monde qui aient des rapports aussi étroitement liés et une image aussi claire du rôle de supérieur et de subordonné qu'ils tiennent respectivement dans ce qui est pratiquement devenu «une économie conjointe». Naturellement, aucune